

Règlement - pièces graphiques

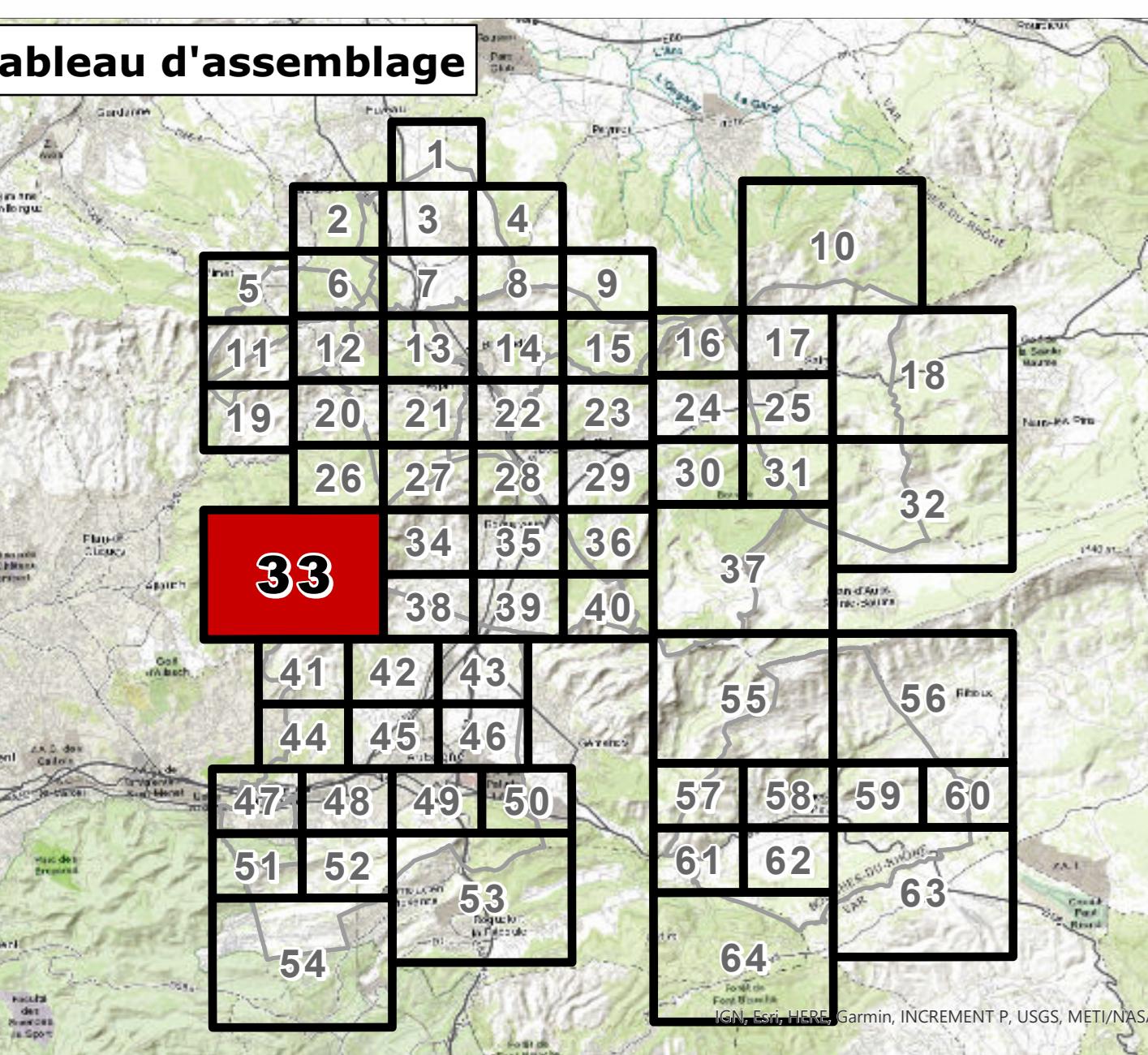
N. Autres planches
N1bis. Planche eau PHE

PLANCHE
33

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Modification n°1 approuvée le 15/12/2025

N
1:4 000

**Risque inondation réglementé par le PLUi**

ALÉA RUISSELLEMENT	CLASSE RUISSELLEMENT
Très fort (axe écoulement)	Classe
Très fort (zone accumulation à table vives)	R = Renouveler / I = Interriser / P = Prolonger
Moyen à forte hauteur	M = Maîtrise / A = Autre / S = Secteur de projet
Moyen	Côte des plus hautes eaux (PHE) (référentiel NGF)
Faible	+ 100,6
Résiduel	

Fond de Plan	Bâti dur	Bâti léger
Parcelle		
Elément de repère	Bâti dur	Bâti léger



34

38